

**Sur le 1<sup>er</sup> objet à l'ordre du jour : Travaux publics : Démolition de l'ancienne église – coordination sécurité – descriptif de la mission et mode de passation de marché - Décision**

Le conseil décide d'approuver le descriptif de la mission du coordinateur sécurité pour les travaux de démolition de l'église Saint- Médard. Le marché dont il est question à l'article 1<sup>er</sup> sera un marché passé par procédure négociée sans publicité.

**Sur le 2<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Travaux publics : Désignation du coordinateur sécurité chantier – Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation de marché - Décision**

Le conseil décide d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la consultation pour la désignation d'un coordinateur en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles pour une mission de coordination –projet et de coordination- réalisation pour l'exercice 2006. Le marché dont il est question à l'article 1<sup>er</sup> sera un marché passé par procédure négociée sans publicité. Le marché sera régi par le cahier spécial des charges et par les dispositions énoncées dans la convention type province du Hainaut.

**Sur le 3<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : PISQ lot 2 : Rénovation de l'ancienne école des Trieux en petite infrastructure de quartier – exercice 2005 – modification du mode de passation de marché - Décision**

Le conseil décide d'approuver le projet modifié des travaux du PISQ lot 2 composé du cahier spécial des charges et des plans pour un montant de 284.407,40 euros TVAC. Cette dépense sera financée d'une part par le biais d'un emprunt et d'autre part par voie de subside de la Région wallonne. Le marché sera passé par appel d'offres général.

**Sur le 4<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Travaux publics : Programme triennal 2004/2006 – modification – Décision**

Le conseil décide de modifier le programme triennal 2004 – 2006 en supprimant le projet de la rue du Coq et de le reporter en priorité au plan triennal 2007 –2009 . Le programme triennal des travaux pour l'exercice 2004-2006 est fixé comme suit :

1. Aménagement et réfection de la Place Paul Pastur ainsi que l'éclairage public et construction de la halle polyvalente

2. PISQ – lot 2 (achèvement des travaux d'aménagement de l'ancienne école des Trieux)

Le mode de passation des marchés sera décidé lors du dépôt de chaque projet. Le mode de passation du marché des travaux du PISQ sera l'appel d'offres général. La désignation des auteurs de projets aura lieu par procédure négociée sans publicité.

**Sur le 5<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Travaux publics : Piscine communale – projet de travaux de stabilité – Approbation**

Le conseil décide d'approuver le projet des travaux de stabilité au montant de 490.531,92 euros TVAC.

**Sur le 6<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Travaux publics : Placement d'un abri pour voyageurs à l'arrêt dénommé « Anderlues –Trafic » - quote-part communale - Décision**

Le conseil décide de procéder à l'acquisition d'un abri pour voyageurs pour l'arrêt "Anderlues – Trafic " pour un montant estimatif de 1.426,66 euros TVAC, ainsi que d'approuver la convention de collaboration passée entre la commune et la SRWT.

**Sur le 7<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : PPP : Maison de la convivialité cité Jardin du Fief 61 – convention de location - Décision**

Le conseil décide d'approuver le principe de location d'une maison sise au n° 61 cité du Fief à 6150 Anderlues et propriété de la SCRL au prix mensuel de 200 € répartis comme suit : 135 € pour l'administration communale et 65 € pour le CPAS et qui remplira les missions suivantes : permanences sociales des éducateurs du plan de prévention de proximité et de l'AMO Tu dis « Jeunes »; permanences du CPAS; mise en place d'une école des devoirs; animations intergénérationnelles et interculturelles.

**Sur le 8<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : passage pour piétons chaussée de Thuin - Décision**

Le conseil décide qu'à la Chaussée de Thuin, un passage pour piétons est établi à hauteur du n°79, à proximité de son carrefour avec la rue des Pavillons. Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

**Sur le 9<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Bibliothèque communale « Le Balzac » : Taxe Reprobel - Décision**

Le conseil décide de prendre en charge la rémunération des auteurs due par l'ensemble des usagers de la bibliothèque publique communale « Le Balzac ».

**Sur le 10<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour :Salle Lacherez : Modification du subside – Notification**

La modification du subside octroyé par la région wallonne, est notifiée au conseil

**Sur le 11° objet à l'ordre du jour : Marchés publics : Acquisitions diverses - Décision**

Le conseil décide d'approuver le principe d'acquisition de 3 distributeurs de réceptacles pour déjections canines dans le cadre de la campagne de propreté pour un montant estimatif de 3.500 euros HTVA.